

COMMUNE DE SARGE-LES-LE MANS

34 rue Principale
72190 SARGE-LES LE MANS

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 Avril 2011

Le Dix Huit Avril deux mille onze, dix neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du Lundi 11 Avril, s'est réuni en séance ordinaire, dans **la Salle de la Mairie**, sous la Présidence de **Monsieur Marcel MORTREAU - Maire**.

Dix-neuf Elus (es) en exercice étaient présents (es) à cette séance.

Mesdames Jocelyne LEMAITRE, Véronique PORTIER, Sylvie SOLAS, Marie-France HEGON, Christine TROQUET-CARMONA

Messieurs Marcel MORTREAU - Maire, Patrice BRIN, Patrick CHABOT, Philippe LEVILLAIN, Alain MAUBOUSSIN, Xavier LAVIRON, Félix LECRENAIS, Michel MARTELLIERE, Eric VERON, Gilbert BERCY, Jean-Marie MAILLARD, René ARMANGE, Patrick SUHARD, Joël BOURDIN.

Le quorum étant atteint, 19 présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

Pouvoirs de vote :

Madame Séverine PEQUIN à Madame Jocelyne LEMAITRE,
Madame Christine DE GUERRY à Monsieur Marcel MORTREAU,
Madame Martine COLLIN à Monsieur Joël BOURDIN.

Monsieur Philippe LEVILLAIN est désigné en qualité de Secrétaire de Séance et procédera à la rédaction du Compte-Rendu.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie chacun(e) d'y assister.

Monsieur le Maire demande, en vue de faciliter la rédaction du compte rendu de séance et d'éviter toute déformation involontaire des propos, que les interventions des élus qu'ils désirent voir consignées soient envoyées en Mairie par courrier électronique dans la semaine qui suit le Conseil Municipal.

OBJET N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MARS 2011

Le compte rendu de la séance du 28 Mars est adopté à l'unanimité sous réserve d'apporter les modifications demandées par la minorité aux objets 4 et 8 :

Point 4 : commentaires et discussions relatifs au marché de maîtrise d'œuvre des travaux du cimetière :

Les élus de la minorité soulignent la différence entre le coût initial annoncé (420.000 €) et les chiffres présentés au Conseil (566.000 €) ainsi que le manque de rigueur dans la présentation de ce dossier.

Point 8 : commentaires et discussions concernant le trajet des camions transportant la terre de BOTANIC au cimetière : ajouter *la Rue des Anémones*.

OBJET N° 2 : SUBVENTION CCAS

Le Maire de SARGE LES LE MANS,

CONSIDERANT que le vote du montant de la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale a été oublié lors de la réunion du 28 Mars dernier,

Après étude et conformément aux propositions de la commission de finances lors de sa réunion des 2 et 23 Mars et de la réunion du CCAS du 22 Février 2011, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à allouer une somme de 10.000 € au CCAS au titre de l'année 2011.

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal autorise le Maire, **à l'unanimité**, à verser la somme de 10.000 € au CCAS au titre de l'année 2011.

OBJET N° 3 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Monsieur le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur le vote des taux de la fiscalité 2011,

Considérant l'exposé de Monsieur MORTREAU, Maire,

Considérant les besoins de recettes de la Commune,

Considérant l'évolution des bases d'impositions,

Considérant la réforme de la taxe professionnelle,

Considérant la simulation financière établie et jointe en annexe,

Considérant la proposition de la Commission Municipale de Finances qui s'est réunie le mardi 5 Avril 2011, pour étudier la fiscalité 2011,

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal autorise le Maire à valider et adopter les taux de fiscalité, soit une revalorisation de 4 %, pour l'année 2011 avec **15 voix POUR et 7 Absentions**.

POUR : **Mesdames** Jocelyne LEMAITRE, Séverine PEQUIN (Pouvoir à Mme LEMAITRE), Véronique PORTIER, DE GUERRY Christine (pouvoir à M. MORTREAU),

Messieurs Marcel MORTREAU, Patrice BRIN, Patrick CHABOT, Philippe LEVILLAIN, Alain MAUBOUSSIN, Xavier LAVIRON, Félix LECRENAIS, Michel MARTELLIERE, Eric VERON, Gilbert BERCY, Jean-Marie MAILLARD.

ABSTENTIONS : Martine COLLIN (pouvoir à M. BOURDIN), Marie-France HEGON, Christine TROQUET-CARMONA, René ARMANGE, Patrick SUHARD, Joël BOURDIN, Mme Sylvie SOLAS.

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

Un membre de la minorité précise qu'il aurait été souhaitable que les simulations leur soient remises à la Commission de finances. (Cas d'un contribuable ayant 2 personnes à charge, cas d'un contribuable sans personne à charge). La remise de ces documents lors de la réunion de conseil leur paraît trop tardive pour prendre leur décision.

M. MORTREAU précise à ce sujet qu'il n'a pas été en mesure de produire ces documents plus tôt compte tenu que les bases d'imposition n'ont été reçues en Mairie qu'il n'y a que quelques jours.

OBJET N° 4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Considérant l'exposé de Madame Véronique PORTIER, Conseillère Municipale déléguée aux finances,
Considérant la délibération en date du 14 Février 2011 portant sur l'approbation du Compte Administratif 2010,
Considérant la délibération du 14 Février 2011 portant sur l'affectation des résultats 2010,
Considérant la délibération du 28 Mars 2011 portant sur le vote des subventions associatives 2011,

Considérant le vote de la fiscalité 2011,

Considérant les propositions de la Commission de Finances des 2 et 23 Mars et du 5 Avril 2011,

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal adopte le budget prévisionnel 2011 arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement : 2.863.668 €

Section d'investissement : 1.689.929 €

Autofinancement : 272.428 €

Avec 16 voix POUR et 6 Abstentions :

POUR : Mesdames Jocelyne LEMAITRE, Séverine PEQUIN (Pouvoir à Mme LEMAITRE), Véronique PORTIER, DE GUERRY Christine (pouvoir à M. MORTREAU), Sylvie SOLAS.

Messieurs Marcel MORTREAU, Patrice BRIN, Patrick CHABOT, Philippe LEVILLAIN, Alain MAUBOUSSIN, Xavier LAVIRON, Félix LECRENAIS, Michel MARTELLIERE, Eric VERON, Gilbert BERCY, Jean-Marie MAILLARD.

ABSTENTIONS : Martine COLLIN (pouvoir à M. BOURDIN), Marie-France HEGON, Christine TROQUET-CARMONA, René ARMANGE, Patrick SUHARD, Joël BOURDIN,

OBJET N° 5 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE D'IMPRESSION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe que les Conseillers élus éditent sur leur imprimante personnelle l'ensemble des documents qui leur sont transmis par mail par la mairie.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de verser une somme annuelle de 30 € à chaque conseiller ne percevant pas d'indemnité pour l'achat de cartouches d'encre et de papier et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6562 du budget prévisionnel 2011.

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- ☛ A verser une somme annuelle d'impression d'un montant de 30 € aux élus qui ne perçoivent pas d'indemnités liées à leur fonction (Maire - Adjoint - Conseiller ayant reçu une délégation),
- ☛ A inscrire cette dépense à l'article 6562 du budget primitif 2011

Avec 16 voix POUR et 6 CONTRE :

POUR : Mesdames Jocelyne LEMAITRE, Séverine PEQUIN (Pouvoir à Mme LEMAITRE), Véronique PORTIER, Sylvie SOLAS, DE GUERRY Christine (pouvoir à M. MORTREAU),
Messieurs Marcel MORTREAU, Patrice BRIN, Patrick CHABOT, Philippe LEVILLAIN, Alain MAUBOUSSIN, Xavier LAVIRON, Félix LECRENAIS, Michel MARTELLIERE, Eric VERON, Gilbert BERCY, Jean-Marie MAILLARD.

CONTRE : Martine COLLIN (pouvoir à M. BOURDIN), Marie-France HEGON, Christine TROQUET-CARMONA, René ARMANGE, Patrick SUHARD, Joël BOURDIN.

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

Une élue de la minorité précise que le versement de cette indemnité ne doit pas faire l'objet de l'ouverture d'une nouvelle ligne budgétaire mais que ce sont les élus indemnisés qui doivent leur reverser.

Les membres de la minorité précisent qu'ils n'accepteront cette indemnité que si elle est le fruit de la redistribution des indemnités des Elus.

Si tel n'est pas le cas, ils refuseront cette indemnité.

M. MORTREAU exprime sa surprise sur cette position, sachant que les élus de la minorité lui ont bien formulé cette demande qui a fait l'objet d'un débat lors d'un précédent conseil municipal.

De plus, il n'est techniquement pas possible de prélever cette somme sur les indemnités des élus pour leur reverser.

Il s'agit d'un remboursement de frais d'impression et non d'une indemnité de fonctions.

OBJET N° 6 : CREATIONS DE POSTES

Considérant les conditions **d'avancement par ancienneté**,

Considérant la réussite **à l'examen professionnel d'un agent**,

Considérant les décrets n°2006-1690 et 1691 du 22 décembre 2006 portant statut particuliers des cadres d'emploi des Adjoint Administratifs et des Adjoint Techniques,

Considérant le décret n° 97-701 du 31 Mai 1997 portant statut particulier du cadre d'emploi des animateurs,

Considérant la délibération en date du 26 Octobre 2007 portant sur le ratio des agents promu/promouvables »,

Considérant l'investissement professionnel de ces agents qui répondent aux attentes et aux besoins de la Commune,

CONSIDERANT l'inscription budgétaire 2011,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Municipale de l'autoriser à créer, à compter du **1^{er} Juillet 2011** :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques Principaux de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Animateur-chef à temps complet,

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal autorise le Maire **à l'unanimité** à créer les postes ci-dessus, sachant que Les postes laissés vacants seront supprimés, par la mise à jour du tableau des effectifs.

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS

M. BRIN a évoqué oralement l'incidence financière liée à ces créations de poste.

Les membres de la minorité souhaitent connaître cette incidence à l'avenir en amont de la réunion de Conseil.

OBJET N° 7 : COMPTES-RENDUS D'ACTIVITES

M. BRIN : La prochaine commission aura lieu le Mardi 10 mai à 18 H 30.

ZAC de la Pointe : un état diagnostic sur les Etablissements recevant du Public va avoir lieu (thermique, énergétique, accessibilité).

Chronodrive s'est désengagé car le potentiel est insuffisant et la proximité de Leclerc un frein.

Lotissement de Vaux : une réunion est prévue le Lundi 9 mai.

M. CHABOT :

Ecole de musique : Le concert de la classe de piano « musanse » est réalisé en partenariat avec l'atelier de danse du CSL.

Les prochains concerts : musiques actuelles en lien avec Coulaines ; le concert Familles « audition de la classe de violon-piano » ; musique classique le 25 Mai : ensemble offrande (solistes conservatoire).

Jeunesse :

CMJ : les enfants du CMJ feront un discours en anglais et en français à l'arrivée des Anglais.

Temps méridien : les enfants du CMJ travaillent en lien avec ceux du service périscolaire sur le gaspillage alimentaire. Ils pèsent chaque jour les sacs poubelles contenant les déchets du déjeuner au restaurant scolaire. L'objectif est de faire descendre le poids tous les mois.

31 Mars : repas à thème DOM TOM

Courant Juin : barbecue

Mercredis Loisirs : les enfants ont commencé à travailler sur les jardins situés près de l'accueil périscolaire. Ils attendent les fleurs et tomates pour les mettre en terre.

Voyage de fin d'année : les enfants ont choisi par vote le Futuroscope.

Mme LEMAITRE :

SARGE INFO N° 55 : les éléments ont été remis ce jour à l'imprimeur. Le 1^{er} jet pour relecture est attendu pour le 27 Avril prochain.

Notons que les Associations y sont toujours bien présentes, ainsi que le Tissu Economique, via les encarts publicitaires : soit un peu plus de 30 annonceurs.

Reste à venir, les articles « finances aspect budget 2011 », « culture » et les pages d'expression, pour la fin de la semaine.

La distribution est prévue pour début Juin 2011.

La plaquette destinée aux entreprises pour la location de salles de la Commune est en cours de réalisation, par la Commission Communication et la Commission Culture. L'imprimeur nous aidera dans la mise en forme.

La mise en réseau entre Scélia et la Mairie est en cours, pour gérer la réservation de salles (Scélia et Salle des Fêtes) avec le logiciel SEGILOG.

Prochaine réunion de la commission le Jeudi 26 mai (commission du 28/04 annulée).

M. LEVILLAIN : la préparation du Festival d'été (théâtre amateur – 3^{ème} édition) se poursuit. Il y a un partenariat entre France Bleu et les artistes (leurs prestations sont gratuites).

La programmation culturelle du deuxième semestre se poursuit, elle intègre des animations pour marquer la date anniversaire des 10 ans de Scélia.

Il faut continuer à nous faire connaître par la presse locale, la radio ...

M. MAUBOUSSIN : La prochaine commission CCAS aura lieu le mardi 26 avril (2 ou 3 dossiers urgents).

Prestataire Restaurant Scolaire : la commission de la vie scolaire, élargie aux parents d'élèves a travaillé la semaine dernière sur le cahier des charges pour le renouvellement du prestataire. La Commission s'oriente sur le choix des produits locaux. En effet, il est de plus en plus facile de rentrer dans le schéma de consommation des produits de proximité (bio ou pas).

Le dossier d'appels d'offres doit être lancé sous peu.

M. LAVIRON : La commission travaux est prévue le mardi 19 avril. A l'ordre du jour seront abordés : le point sur les travaux du cimetière, les travaux au complexe sportif, la mise en place d'un audit énergétique, un point sur le boulevard nature dont les travaux vont commencer en juin prochain, le stationnement rue des Anémones, la vitesse Rues de Ballon et de la Douve.

Mme PORTIER : une étude sur la revalorisation de tous les tarifs va être faite, dont le périscolaire pour la prochaine rentrée.

M. VERON : L'ASS fête ses 40 ans le samedi 7 mai. Dans l'après-midi il y aura des animations au stade et une soirée festive à Scélia.

OBJET N° 8 : QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal le Mardi 14 Juin à 19 H 00 initialement prévu le 20 Juin (avancé en raison de la fête de la musique à SARGE ce même jour).

Séance levée à 20 Heures 40

Fait à SARGE-LES-LE MANS, Le Mardi 26 Avril 2011

Le Maire certifie le caractère exécutoire des différentes délibérations compte tenu de :

L'affichage en lieu public :	Mardi 26 Avril 2011
Télétransmission au Contrôle de Légalité :	Jeudi 21 Avril 2011

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces délibérations, informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Marcel MORTREAU.

Philippe LEVILLAIN.